



L'ACOMARIN

REVUE DES MEMBRES DE L'ACOMAR N° 238 décembre 2023



Association Centrale d'Officiers Mariniers et de Marins de Réserve



Entrez dans le futur

Dassault Aviation, Dassault Systèmes, Groupe Figaro,
Immobilière Dassault, Château Dassault, Artcurial



Industrie aéronautique, haute technologie numérique et programmes de mécénat pour la recherche scientifique médicale de pointe : depuis plusieurs décennies, les femmes et les hommes du Groupe Dassault partagent cette passion pour l'innovation et poussent sans cesse les frontières de l'excellence.

Future Now

www.dassault.com

 **GROUPE
DASSAULT**



ACOMAR

Éditorial

ACOMARIN 238



Sommaire

Éditorial	1
Annuaire	3
Infos diverses.....	6
Nécrologie	17
La vie des sections.....	18

ACOMAR

16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or
CS 40300 – 94114 ARCUEIL CEDEX
Tél.: +33 (0) 171 360 417
acomar.association@sfr.fr

DIRECTION

Pascal GOSCINIACK

Rédacteur en chef

Philippe CHOVEL

Comité de rédaction

Philippe CHOVEL

Pascal GOSCINIACK

Site Web

En cours de refonte

Commission paritaire

en cours

Graphiste - Mise en pages

Jean-Marc LEROUTIER

0608488547

Imprimerie

Service de diffusion de la gendarmerie
(SDG)

Abonnement annuel : 17 €

ISSN

L'année 2023 se termine et nous avons recommencé à participer à de nombreuses activités, cérémonies, à participer avec d'autres associations aux devoirs de mémoire.

L'année 2023 se termine aussi avec de nombreux conflits qui ont surgi de par le monde. Les conflits Russo-Ukrainien, Israélo-Palestinien sans oublier ceux qui continuent liés aux aléas de divergences d'opinions en Afrique.

Nous avons eu aussi comme annoncé la prolongation de l'âge d'emploi des réservistes jusqu'à 70 ans voir 72 ans selon des métiers et spécialité spécifiques.

Cela est-il une bonne idée ou se révélera-t'elle difficile à mettre en place et pouvoir remplir les futurs nombreux postes qui vont être créés???

Avons-nous les moyens de continuer à être une grande puissance navale?

Comment pallier à ces grands besoins générés par les situations conflictuelles que nous rencontrons régulièrement? Pourquoi devons-nous rappeler les « anciens » alors que nombreux sont ceux qui après en avoir terminé avec l'institution ne veulent plus y revenir comme réservistes.

L'attrait suscité par les réserves a-t-elle perdue en envie... Nous voyons malgré tout de nombreuses personnes issues du monde civil venir remplir des postes vacants avec pas ou très peu de compétences et de connaissances du monde maritime. La problématique est que les formations sont quasi inexistantes et que ces nouveaux marins doivent compter sur les quelques anciens qui ont accepté de continuer et sont présents. Ceux-ci acceptant d'aider et de transmettre leurs savoirs d'un passé qu'ils ont bien connus et vécus. D'autres étant partis depuis un certain nombre d'années acceptent de revenir et font les démarches pour réintégrer la Réserve Opérationnelle. Le parcours peut se révéler plus ou moins long dans les démarches administratives (obtenir un rendez-vous médical, signer son E.S.R, avoir un trousseau d'habillement...). Les besoins en réservistes opérationnels vont aller en grandissant suite à ces nouveaux besoins.

J'en appelle donc à tous les Acomarines et Acomarins voulant s'investir et apporter leurs savoirs à venir rejoindre cette nouvelle réserve avec l'âge légal passé de leur dernière activité ainsi que de leur grade. Nous avons besoin de vous.

Je souhaite que tout le monde se porte le mieux possible et prenne soin de lui et de ses proches, famille et amis.

Avec ma respectueuse amitié et la marque de mes sentiments les plus nobles.

MP (R) Pascal Gosciniak

Président National

ACOMAR

Fondée le 11 avril 1932 - Régie par la loi de juillet 1901

Association d'Intérêt National

Affiliée à la FLAMME (Reconnue d'utilité publique)

Membre du Comité de Liaison des Associations de la Marine (CLIAMA)

Membre de la Commission armées-jeunesse

Partenaire de la Réserve Citoyenne

Partenaire de l'Association Civisme Défense Armée Nation (Ci.D.A.N)

Signataire d'une Convention de partenariat avec la Marine nationale

Signataire d'une convention de partenariat avec l'ONAC

Signataire d'une convention de partenariat avec le Souvenir Français

Titulaire de la Médaille d'Or du Mérite Civique n° 0.3710 (1955)

Signature d'une convention avec l'Association AUX MARINS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

Monsieur le Chef d'État-major de la Marine

MEMBRES D'HONNEUR

Messieurs les contre-amiraux BONBON (+), COSTAGLIOLA, DE MAINTENANT, GAUTHIER, GOUVA, HEGER, LEPEU(+), VIDAL DE LA BLACHE, LAJOUS. Monsieur le capitaine de frégate GUERLESQUIN, Messieurs les Officiers en Chef des Équipes LEPAGNOT, LEVESQUE, Monsieur le Préfet DI CHIARA, lieutenant de vaisseau (R) Roger ORSINI

CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE BUREAU

Président national	Pascal GOSCINIAK
Vice-présidents	Philippe CHOVET
.....	Guy BARRAULT
Secrétaire national	Gérard DESRUES
Secrétaires adjoints	Jean-Luc MAILLOT
.....	Bernard GOILLOT (DCD novembre 2023)
Trésorier national	Éric FRAISSE
• Rédacteur de la revue	Philippe CHOVET
• Fichier national	Gérard DESRUES

LES ADMINISTRATEURS

– **Premier collège au titre des « Sections » :**

Bouches-du-Rhône : Philippe Chovet – **Drôme/Ardèche :** Gérard Vinson (suppléant Jean-Christian Martin) – **Grand-Est :** Jean-Luc Maillot (suppléant Pascal Jardin) – **Île-de-France :** Guy Barrault (suppléant Michel Fourré) – **Île-de-la-Réunion :** Sébastien Denger – **Val-de-Loire :** Pascal Gosciniak (suppléant Jean-Charles Lombard) – **Nord/Pas-de-Calais :** Gérard Desrues (suppléant Jean-Yves Depuydt).

– **Deuxième collège à titre « Individuels » :**

Laurent Berhault (suppléant Cartier Pascal) – Bernard Goillot (DCD) – Alain Kleimberg (suppléant Michel Bazier) – Bernard Martinage – Jean-Louis Jacquemin – Éric Fraisse (suppléant Roger Delmas).



Bureau national



	Président national	Pascal GOSCINIAK
	Vice-présidents	Philippe CHOVET Guy BARRAULT
	Secrétaire national	Gérard DESRUES
	Secrétaire adjoints	Jean-Luc MAILLOT
	Trésorier national	Éric FRAISSE
	Conseillers du président	Laurent BERHAULT Nicole BEDEL
	Chargés de mission	Alain KLEIMBERG Maître AVERSANO

Les sections et les présidents délégués

Départements couverts	Présidents délégués	Contacts
BOUCHES-DU-RHÔNE 04 - 05 - 06 - 11 - 13 - 20 - 30 - 48 - 66 - 83 - 84	Philippe CHOVET	acomar13@free.fr
DRÔME/ARDÈCHE 26 - 07	Gérard VINSON	gerard-vinson@orange.fr
GRAND-EST 54 - 55 - 57 - 67 - 68 - 88 - 90	Jean-Luc MAILLOT	akleimberg@gmail.com
ÎLE-DE-FRANCE 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95	Guy BARRAULT	acomar.pidf@laposte.net
ÎLE-DE-LA-RÉUNION 974	Sébastien DENGER	dengersebastien@gmail.com
NORD/PAS-DE-CALAIS 59 - 62	Jean-Yves DEPUYDT	acomar.presidentdelegue59-62@outlook.fr
POLYNÉSIE FRANÇAISE 987	Guy DOLIQUE	acoram.acomar.pf@gmail.com
RHÔNE/ALPES NORD 01 - 38 - 42 - 69 - 73 - 74	Jacky LEPORINI	pdtacomar69@gmail.com
VAL DE LOIRE 36 - 37 - 41 - 48 - 49	Pascal GOSCINIAK	pdt.acomar.37@orange.fr

Coordonnées du siège ACOMAR

Pascal GOSCINIAK Président national	6 bis, avenue Prieur de la Côte CS 40300 94114 ARCUEIL Cedex	Tél. : 01 79 86 42 38	E-mail : acomar.association@sfr.fr pdt.nat@orange.fr
--	--	--------------------------	--

Délégation Régionale

Délégations	Nom	Adresse	Tel.	Courriel (e-mail)
CENTRE SUD 19 – CORREZE 23 – CREUSE 87 – HAUTE-VIENNE	Philippe RIBOULET	16, rue Jules Renard 87100 LIMOGES	07 68 76 51 97 05 55 79 69 27	priboulet@hotmail.fr

Les représentants accrédités départementaux

Départements	Représentants	Adresses	Tel.	Courriels (e-mail)
ALPES-MARITIMES	Yves ASCIONE	1257, chemin de Peyroues 06250 MOUGINS	04 93 90 12 25 06 60 60 12 25	amiralasc@hotmail.fr
AUVERGNE	Gilles POLI	Villevergne 63620 GIAT	06 25 58 72 31	acomarauvergne@gmail.com
AVEYRON	Jean-Claude TITTON	Les Grimaies d'Elbes 12200 MARTIEL	05 65 29 41 24	jan.titton@orange.fr
CÔTE-D'OR	Daniel PEZZANI	9, rue du Lavoir 21910 CORCELLES-LES-CITEAUX	06 62 49 83 97	danielpezzani@orange.fr
HAUTE-GARONNE	Bernard SERVANT	4, rue de blois 31170 TOURNEFEUILLE	05 61 86 16 14 06 80 38 66 58	bernard.servant0817@orange.fr
HERAULT	Gérard BOUHALLIER	Résidence Le Parc d'Angoulême 34070 MONTPELLIER	04 34 43 75 32 06 26 08 06 98	gbouhallier.acomar@sfr.fr
JURA	Reynald GRIPON	54, Grande Rue 39240 THOIRETTE	06 84 99 56 96	the-admiral@wanadoo.fr
LANDES-PYRENEES ATLANTIQUES	Philippe JASSAUD	89, Route de Biscarrosse 40460 SANGUINET	05 58 78 63 80 06 64 37 12 44	acomar33-40@orange.fr
LOIRE-ATLANTIQUE	Bernard MARTINAGE	11, rue de Nantes NOTRE-DAME-DES-LANDES	02 40 57 21 37 06 77 90 48 24	matinage.bernard@gmail.com
MANCHE	Frédéric LEBORGNE	14, rue de la Cavée Lozon 50570 MARNIGNY-LE-LOZON	06 62 32 20 42	fleborgne59@hotmail.fr
MORBIHAN	Julien GÂCHET	66, Rue de la Chapelle Saint Yves 56260 LARMOR-PLAGE	02 97 65 47 90 06 01 90 32 42	acomarrda56@outlook.fr
SEINE-ET-MARNE	Jean-Antoine MOLES	39, rue Carnot Bât A3 77210 AVON	06 51 29 56 09	acomar.rda77@gmail.com
TARN	Jean-Pierre BALASSE	10, rue du 8 Mai 1945 81160 SAINT JUERY	05 63 45 38 81 06 42 82 24 92	jean-pierre.balasse@orange.fr
TERRITOIR-DE-BELFORT	André JOST	3, rue Ganicher 90150 FONTAINE	06 07 1196 34	andrejost1958@gmail.com
VAR	Franck MARCOURT	13, rue Richard Andrieu 83000 TOULON	09 80 59 74 62 06 85 19 20 46	rda.acomar83@free.fr
VAUCLUSE	Christian MIR	7, rue Tubet 84160 CUCURON	04 90 77 27 95 06 26 79 46 14	mirchristian@orange.fr

Première escale en terre intérieure pour l'un des derniers fleurons de notre Marine

Ce mardi 26 septembre, sous un beau soleil automnal, s'est déroulée à Colmar l'officialisation du parrainage entre l'une des dernières FREMM et notre région... Après Toulon, l'Alsace est ainsi le second port d'attache de **la frégate multimissions à capacité de défense aérienne renforcée (FREMM DA) Alsace (*)**, la **Collectivité européenne d'Alsace (CEA)** étant devenue officiellement marraine de ce bâtiment.

Le parrainage d'une unité militaire avec des territoires nourrit et renforce le lien Armées-Nation en faisant rayonner la Marine à travers tout le pays. Ce jumelage, qui constitue une première puisque la demande émane d'une entité territoriale et non d'une ville, entre la CEA et la FREMM Alsace vient aussi parachèvement l'ancrage territorial de la frégate dans notre région. Déjà jumelée avec le Régiment de Marche du Tchad (RMT) implanté à Meyenheim, et parrainant également le centre PMM « Amiral Exelmans » de Strasbourg, la FREMM a tissé des liens forts avec l'Alsace d'autant qu'en plus de porter le même nom, la CEA (créée le 1^{er} janvier) et la FREMM

(admise au service actif en novembre) sont toutes deux « nées » la même année: en 2021. Et pourtant, il aura fallu du temps et certains y ont dépensé beaucoup d'énergie (Eh oui) pour que ce parrainage aboutisse. Le dossier engagé en amont dès 2019, puis en souffrance après la crise Covid, ayant même failli atterrir dans un autre coin de France. Maintes fois réclamé après une ultime réunion préparatoire à Strasbourg début 2022, l'indispensable vote final de l'assemblée de la CEA (à l'unanimité) en février dernier relançait enfin la machine permettant ainsi d'entériner cette volonté partagée par tous !





C'est ainsi qu'au petit matin le Maire Éric Straumann, accueillait dans sa ville une forte délégation (40) de l'équipage avec son commandant, le capitaine de vaisseau Jérôme Henry, Messieurs Louis Giscard d'Estaing, Président de l'Association des Villes Marraines des Forces Armées et Frédéric Bierry, Président de la CEA, le général de brigade Vincent Alexandre, Adjoint à l'officier général de la zone de défense et de sécurité Est, commandant de la Zone Terre Nord-Est, le colonel de Sorbier, Commandant du Régiment de marche du Tchad (RMT), le capitaine de corvette Marine Monjardé, Chef du secteur Grand Est du service de recrutement de la Marine, le CV (R)

Christian Houette, CEM Cohésion nationale, Délégué régional Grand-Est pour le rayonnement de la Marine, Mme Muriel Burger et M. Axel Hu, directeurs départementaux de l'ONAC, diverses autorités civiles et institutionnelles, les représentants de l'ACOMAR Grand-Est, de l'ACORAM, de l'AMMAC Colmar et bien entendu les associations patriotiques avec de nombreux porte-drapeaux... **sur la Place du 2 février** (qui doit son nom à la date de libération de la ville par les troupes franco-américaines en 1945).

Cette cérémonie patriotique fut rythmée par un *Code du Marin* exprimé avec vigueur par l'équipage aux ordres du capitaine





d'armes, une revue des troupes suivie d'un dépôt de gerbes par les autorités et une vibrante *Marseillaise* interprétée par la chorale du collège Victor Hugo – bel exemple d'un esprit de transmission intergénérationnel – avant un défilé conduisant les marins à travers la vieille ville jusqu'à l'Hôtel d'Alsace, siège de l'assemblée, où s'étaient regroupés tous les participants.

Débutait alors, dans une ambiance moins formaliste mais tout aussi appliquée dans le hall Simone Veil, le protocole officiel de signature de ce parrainage. Aux mots de bienvenue et bref rappel historique de la présence marine sur le Rhin



par le Président Frédéric Bierry, répondaient les chaleureux remerciements du Président Louis Giscard d'Estaing suivis de ceux du CV Jérôme Henry, lequel exprimait la gratitude la Marine pour un tel engagement aux côtés des forces armées.

Après lecture conjointe du contenu de la charte par les deux signataires, le Président de l'AVMFA invitait le Président de la CEA comme le commandant de la FREMM à apposer leurs signatures respectives au bas du document. S'en suivait alors le traditionnel échange de cadeaux dont tape de bouche, pavillon de Beupré et toile de pudeur de la FREMM *Alsace* pour la CEA,





tapes de bouches AVMFAs comme trophées souvenir CEA en cristal gravé... sans oublier quelques coffrets de grands crus d'Alsace bien sûr !! Tout cela dans une joyeuse cohue, propice aux séances photos et autres clichés souvenirs auxquels se sont facilement prêtés tous les participants avant de partager un convivial apéritif d'înatoire « couleur locale » qui s'est prolongé tard fort tard dans l'après-midi.

Au final je conclurai ainsi: « *Près de cinq ans d'effort pour aboutir, ne jamais désespérer* » comme se sont plus à le souligner le Président de l'AVMFA et son homologue de la CEA.

J'y ajouterai la constance des précédents commandants de la FREMM, les CV Guillaume Garnoix (2020-2021) et Sébastien Baquer (2021-2023) ainsi que la patience du Délégué général de l'AVMFA, Gérard Moukbirian.

Belle mobilisation aussi des « forces Marine » de réserve et associatives d'Alsace autour des porteurs du projet... L'essai est réussi, il nous appartient désormais, en tant que marins de l'intérieur, de collaborer activement à sa transformation.

Souhaitons « bon vent » à notre ambassadeur sans omettre, pour le rayonnement de la Région Grand-Est, sa jeune consœur la **FREMM Lorraine**, fraîchement élue par la Ville de Nancy.

EV1(R) Alain Kleimberg

Délégué national ACOMAR Grand-Est



(*) Exception faite de la Vedette n° 2 *Alsace* (4^e groupe Flottille du Rhin en 1919) – et autres patronymes dont l'*Amiral De Bon*, CEMM à l'époque, souhaitait qu'ils restent d'usage local afin d'éviter toutes confusions inévitables avec les bâtiments du même nom déjà en service dans la marine - la *FREMM Alsace* est le 4^e bâtiment de la Marine à porter un nom en lien avec l'Alsace après le croiseur *Mulhouse* (ex-*Stralsund* allemand, 1920 à 1933), le cuirassé de ligne *Strasbourg* (classe *Dunkerque* 26500 TW, 1936 à 1942) et bien sûr l'escorteur rapide *l'Alsacien* (en service de 1960 à 1981).

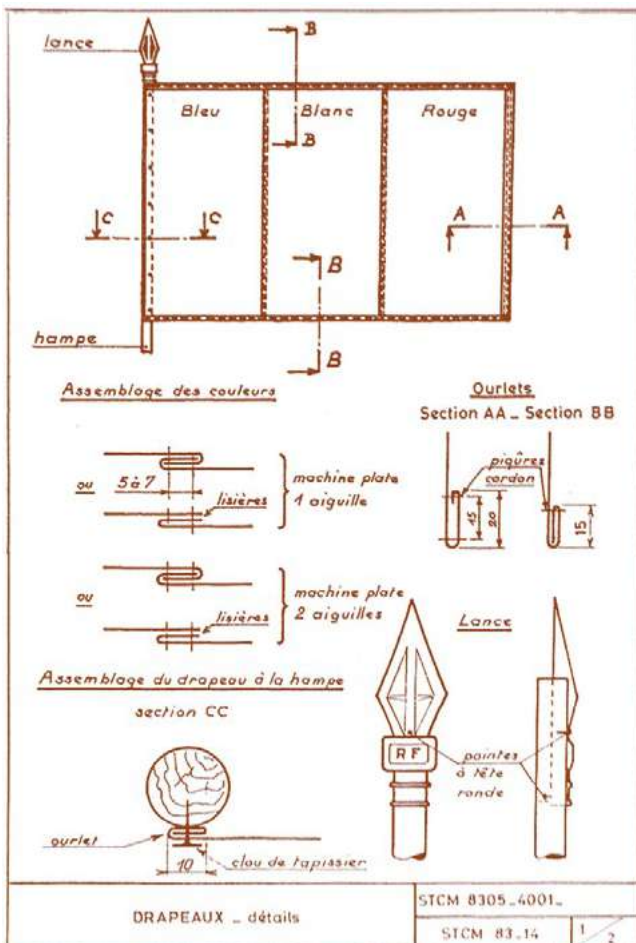
Cinquante nuances de bleu pour le pavillon national

Par le CRC (H) Laurent Danjou

Le 14 novembre 2020 au journal télévisé de 20 heures sur la 2, le présentateur a annoncé que le Président de la République avait changé le bleu du drapeau français, le 13 juillet 2020 précisément, et présenté le montage suivant, avant/après, afin de le prouver :



La bonne réponse est que le Président, sans en changer la couleur, a préféré le drapeau de décoration confectionné pour la Marine selon la notice technique ci-dessous.



C'est le modèle de l'an II, mais depuis une décision prise en 1836 par l'amiral Duperré, ministre de la Marine, le bleu occupe 30 % de la largeur, le blanc 33 % et le rouge 37 % afin que, par effet d'optique, chaque bande apparaisse de même dimension.

Car il y a plusieurs teintes de bleu pour notre emblème national: celui de la Marine nationale est bleu foncé, « bleu Marine », les pavillons de fabrication civile sont souvent bleu de France, voire bleu ciel criard.

Les drapeaux régimentaires, même ceux des unités de la Marine, sont bleu roi.

Déjà en juin 2005, un quidam avait constaté que le bleu du drapeau (sic) flottant sur le fronton des Invalides était plus sombre que ceux arborés sur les grilles.

Il écrivait très respectueusement à ce sujet au gouverneur de Paris, puisque les Invalides sont le siège de son commandement.

Le colonel chef du cabinet répondait que certes le gouverneur était très attaché au symbole national mais que la fourniture de ce drapeau était du ressort du Commissariat de l'Armée de Terre en Île-de-France et, par une magnifique passe en arrière, donnait les coordonnées du Commissaire Colonel le dirigeant. Le quidam écrivait donc courtoisement à ce dernier, qui répondait que cet emblème était certes fabriqué par son Service, mais selon le prototype d'un organisme sis à Toulon, dont il transmettait, avec un laconisme militaire, le sigle et l'adresse :

SERTEMARCO BP 65

83800 TOULON NAVAL

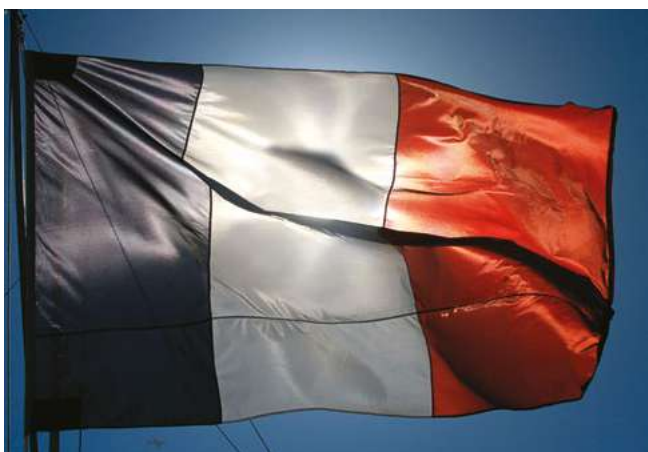
Il bottait ainsi en touche sans encombrer son correspondant de futilités telles que le libellé complet annonçant un service centralisé de la Marine ou le grade de Commissaire général de son directeur.

Ce correspondant eut-il su qu'il s'agissait du Commissariat, dont un aïeul de son nom avait été commis, se serait-il calmé ?

Car il envoyait en février 2006 une lettre à la limite de la correction, même envers un organisme civil, souhaitant « *très vivement ne pas être ballotté d'un service à l'autre des Armées et obtenir une réponse ferme et définitive...* »

Un demandeur exaspéré, un commissaire général froissé, un bureau des spécifications trop saturé pour s'en occuper, un reste du service en rien concerné, un sujet à défricher, une réponse obligatoire à donner, tout était réuni pour que le dossier échouât sur mon bureau lors de ma journée hebdomadaire d'ESR (engagement à servir au titre de la réserve).

Tout au plus apprenais-je que le Président Giscard avait décidé d'aligner la nuance de tous les emblèmes nationaux sur le bleu de France (je me suis laissé dire que c'était moins



par attraction du drapeau de l'Europe que par celui des rois de France dont il se voulait issu).

D'où le factum suivant, éclairant sur la détermination du bleu du pavillon, remis sous le feu de l'actualité.

Monsieur,

Les copies de correspondance jointes à votre lettre du 30 janvier 2006 m'ont retracé le parcours de votre recherche.

Le service technique et des marchés généraux du commissariat de la marine sont chargés tant de la définition que de l'approvisionnement des articles du domaine du commissariat de la marine, et la pavillonnerie entre dans son domaine. À ce titre, c'est lui qui établit les notices techniques de tels

articles et de leurs matériaux spécifiques; c'est donc à bon droit que vous avez été orienté vers mon service.

Procédant à des soutiens croisés au sein de la Défense, le commissariat effectue des cessions au profit des autres armées; c'est probablement un pavillon fourni par la Marine qui flotte sur les Invalides.

En ce qui concerne la nuance de bleu qui y figure, je vous livre le point en la matière:

1.1. Historiquement, le premier texte est la loi du 31 octobre 1790 qui (avec l'orthographe du temps) fixe la disposition des couleurs dans les différents genres de Pavillons, ou autres marques distinctives usitées sur les Vaisseaux de guerre et sur les Bâtiments de commerce.

Article 1^{er}

Le pavillon de beaupré sera composé de trois bandes égales et posées verticalement: celle de ses bords le plus près du bâton sera rouge, celle du milieu blanche, et la troisième bleue.

Article 2

Le Pavillon de poupe portera dans son quartier supérieur le pavillon de beaupré ci-dessus décrit: cette partie du pavillon fera exactement le quart de la totalité et environné d'une bande étroite dont une moitié de la longueur sera rouge et l'autre bleue, le reste du Pavillon sera de couleur blanche. Les marins sont donc les premiers à arborer nos couleurs de façon uniforme.

Le bleu est formellement fixé en tant qu'une de ces couleurs, mais sa nuance n'est pas indiquée. À l'époque, les aléas de coloration d'un tissu n'échappent à personne, seule compte la valeur symbolique de la couleur choisie.

1.2. Préparé par son comité de marine, le décret de la Convention du 27 pluviôse an II abroge la loi antérieure et fixe le pavillon tricolore comme bleu au guindant, blanc au milieu, rouge au battant. Là non plus, la teinte du bleu n'est pas déterminée.

Les unités de l'Armée dotées d'un drapeau doivent au même moment y placer les couleurs de la Nation, mais chaque régiment ayant droit à une disposition particulière, il y a, pour l'infanterie seulement, deux cent onze drapeaux différents.

1.3. Les aigles distribuées par Napoléon le 4 frimaire an XIII au champ de Mars ont le blanc en losange encadré de coins alternés bleus et rouges, alors que le seul vestige de drapeau remis à un vaisseau prouve que les couleurs sont en bandes verticales.

C'est en 1812 que tous les emblèmes régimentaires sont mis sur ce dernier modèle, dix-huit ans après le pavillon comme le notent Liliane et Fred Funcken dans « Les soldats de la Révolution », toujours sans indication de nuance.

Bien mieux, l'ordonnance du 1er août 1830 portant que la nation française reprendra les couleurs tricolores et ce, sans interruption jusqu'à nos jours, dit simplement dans son article 1^{er}:

La nation française reprend ses couleurs. Il ne sera plus porté d'autre cocarde que tricolore sans même mentionner le bleu-blanc-rouge, tant cela va de soi.

1.4. Le texte fondamental aujourd'hui est la constitution du 4 octobre 1958, dont l'article 2 stipule notamment:

L'emblème national est le drapeau bleu, blanc, rouge.

Les nuances ne sont pas davantage précisées.

La couleur du bleu du pavillon est définie par l'ouvrage du service hydrographique et océanographique de la marine n° 10.

L'ouvrage présente à la page FR1.1. dévolue aux pavillons français le tableau suivant :

couleurs / colours	Pantone	CMYK (%)
bleu / blue	282 c	C 100 - M 70 - Y 0 - K 50
rouge / red	186c	C 0 - M 80 - Y 80 - K 5
vert / green	341c	C 100 - M 0 - Y 65 - K 35
jaune / yellow	116c	C 0 - M 15 - Y 95 - K 0

En langage de l'industrie textile, Pantone, du nom de la firme qui la commercialise, est un référentiel de teintes des tissus ; dans l'indice CMYK, C représente la couleur bleue primaire, ou cyan, M celui de la rouge, ou magenta, Y celui du jaune, K celui de l'obscurité.

Pour le bleu fixé quant au pavillon, l'indice est maximal pour le cyan, au-delà de la moyenne pour le magenta et, exempt de jaune, son obscurité est élevée.

Le bleu ainsi défini est donc sombre et chargé en rouge, ce qui, le nuancant vers le violet, l'obscurcit encore.

2. La question est bien de savoir pourquoi dès l'origine la Marine a fabriqué notre pavillon dans une teinte de bleu si foncée.

Sans en avoir la preuve absolue, tout donne à penser que c'est parce qu'a été employé comme colorant l'indigo.

Dans sa somme « Le vaisseau de 74 canons », étudié tel que dans la guerre d'indépendance américaine, Jean Boudriot cite l'indigo comme colorant employé dans la Marine de la fin du XVIII^e ; un autre colorant existant est l'outremer, utilisé exclusivement pour le bleu des armes royales du tableau arrière des bâtiments (c'est bien le bleu de France) ; en effet l'outremer est à base de lapis-lazuli broyé, excessivement dispendieux ; il n'est pas dit par ailleurs qu'il tienne sur une étoffe.

L'indigo quant à lui est stable en nuance, insoluble à l'eau, inaltérable à l'air, en somme l'idéal pour un pavillon à la mer, et de plus abondant, simple à fabriquer comme à employer sur le tissu, donc économiquement avantageux, autre qualité première pour le Commissariat de la Marine, en 1790 comme aujourd'hui ; nul doute qu'il existât en quantité dans ses magasins.

Or l'indigo est un bleu sombre à reflet violacé.

Il est par ailleurs évident que, dès l'origine comme de nos jours, le pavillon français, fort simple dans son dessin, est confectionné par couture de bandes teintées et non par teinture après couture.

L'indigo est produit en France, dans le Midi ou en Martinique ; or l'article 5 de la loi de 1790 est formel : Les Pavillons et la Flamme aux couleurs de la Nation ne pourront être faits que d'étoffe fabriquée en France.

Le tissu teint à l'indigo a le mérite d'être en conformité à la loi.

La Marine est la première à avoir arboré un emblème national bleu blanc rouge selon la norme légale. De la sorte, il est légitime de considérer que le pavillon défini par la Marine bénéficie de l'antériorité et d'un usage séculaire.

Faute de définition légale ou réglementaire contraire, sans vouloir en imposer la nuance aux drapeaux des autres armées de la France, la Marine peut à bon droit continuer à arborer les couleurs qu'ont servi tant de marins, et sous lesquelles et pour lesquelles tant d'entre eux ont donné leur vie.

Le Commissaire général signait lui-même cette réponse au quidam le 24 février 2006, mettant en copie le général gouverneur de Paris et la direction du commissariat Île-de-France.

Quatre ans plus tard, aucun n'avait accusé réception...

Il est à noter que l'emblème flottant sous l'Arc de Triomphe est depuis longtemps constitué de deux pavillons n° 1 cousus l'un sous l'autre, à l'évidence bleu indigo, sans que personne n'y ait jamais trouvé à redire.



Le pavillon n° 1, de 9 m de guindant et 13,50 de battant, est celui qu'arbore le Charles de Gaulle au mouillage les dimanches et fêtes.

CRC (H) Laurent Danjou
2021



La cérémonie des couleurs

Par le VAE (2S) **Éric Schérer**
www.marins-traditions.fr

Personne n'ignore qu'il est de tradition dans la marine nationale de se découvrir pendant le hissage ou la rentrée des couleurs. Voilà encore, se disent les militaires des autres armées, une façon pour la Royale de se distinguer... Eh bien, oui, cette pratique est spécifique à la marine; elle est ancestrale et lui vient de l'Ancien Régime.

Pourtant, avant la Révolution, aucun texte réglementaire ne venait prescrire formellement cette façon d'honorer le Pavillon dans la forme que nous lui connaissons aujourd'hui, avec deux cérémonies des couleurs chaque jour.

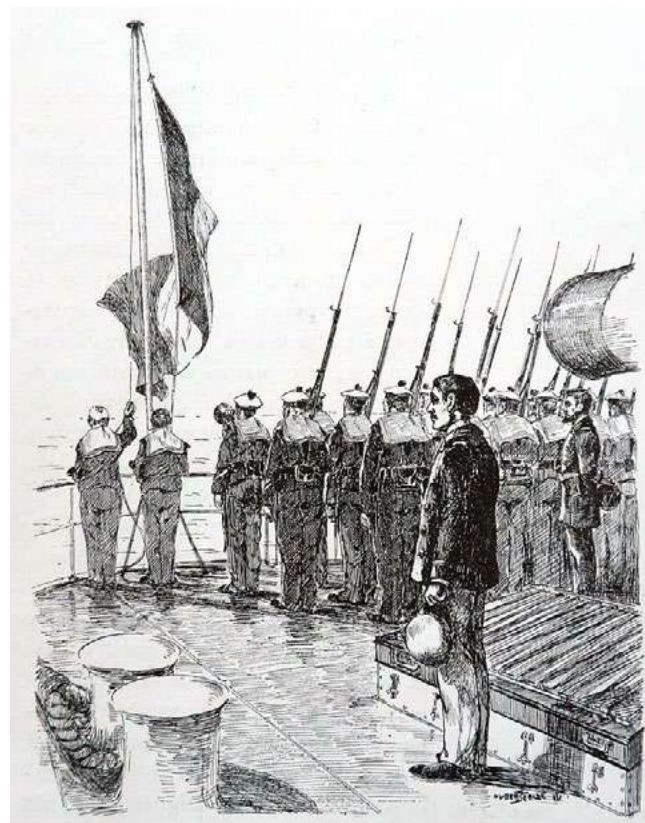
En effet, l'ordonnance du Roi concernant la marine du 25 mars 1765 décrit bien dans son article 141 les circonstances de déploiement du pavillon royal sur les bâtiments, mais cette opération n'intervenait pas forcément chaque matin, mais plus vraisemblablement juste avant le départ en mer: « Dans les ports, lorsque le Saint-Sacrement passe sur les quais à la vue du vaisseau amiral, le pavillon est déployé, la garde en haie met le genou à terre, les soldats non de garde présentent les armes la baïonnette au canon, le chapeau sur la garde de l'épée et les tambours battent aux champs. Les autres vaisseaux rendent les mêmes honneurs. »

Cette cérémonie avait donc alors une nette connotation religieuse, ce qui n'est pas surprenant puisque le Souverain tenait par principe son pouvoir de Dieu. Si les marins se découvraient, c'était d'abord une marque de respect pour le symbole religieux auquel le pouvoir royal, représenté par le pavillon blanc, était associé.

Depuis, les marins se découvrent pendant « les couleurs », mais la déférence s'arrête là: pas de genou à terre depuis la Révolution.

Nous ne sommes pas parvenus à déterminer si, dans son élan rétrograde, la Restauration avait tenté de remettre en vigueur le rite d'avant la Révolution, l'ordonnance du 31 octobre 1827 n'abordant bizarrement pas le sujet de la cérémonie des couleurs. Une chose paraît sûre cependant: la Monarchie de Juillet semble y avoir mis un terme définitif. Ainsi, Pacini indique en 1844 au sujet du pavillon: « Au moment où il monte le long de la drisse qui doit le fixer à la corne de brigantine, au-dessus de l'arrière du bâtiment, des coups de fusil le saluent, la garde présente les armes, le tambour bat aux champs, les clairons sonnent; tous les fronts se découvrent... Il plane tout le jour au-dessus de la poupe, et les mêmes honneurs l'accompagnent le soir lorsqu'il descend majestueusement au coucher du soleil. » Mais cette description paraît plus issue de la pratique que d'une quelconque codification, car Toussaint, dans son recueil sur les honneurs de 1845 qui se

veut exhaustif, ne parle aucunement de la cérémonie des couleurs, alors qu'il décrit les mouvements attendus au sein des régiments lorsqu'est sorti le drapeau ou l'étendard.



Et depuis, les textes relatifs au cérémonial dans la marine ont tous repris, à quelques nuances près, ce rituel. Ainsi en est-il du décret du 15 août 1851 qui précisa dans son article 710: « Lorsque, aux heures prescrites, on arbore ou l'on rentre le pavillon de poupe, la garde, rangée en haie, fait face à l'arrière du bâtiment et présente les armes; les tambours battent Aux drapeaux, les factionnaires déchargent leurs armes. Lorsqu'on arbore ou rentre le pavillon, les personnes qui sont sur le pont s'arrêtent, font face à l'arrière et se découvrent.

Le mouvement de hisser ou de haler bas le pavillon s'exécute lentement. » Il n'y est plus question de clairons...

Le décret du 20 mai 1868 décrit ce cérémonial dans des termes quasi-identiques, mais celui du 20 mai 1885 réintroduisit le clairon aux côtés du tambour et, surtout, prévoit deux coups de fusil tirés par les factionnaires des coupées.

À partir de 1907, un cérémonial interarmées commença à voir le jour. Le décret du 16 juin traita des cérémonies publiques, des préséances, et des honneurs civils et militaires, précisant dans son article 59 que les honneurs à rendre à bord des bâtiments de la flotte faisaient l'objet de décrets spéciaux, préparés par le ministre de la Marine, en conformité avec les principes que pose ce décret.

Il ne s'agissait donc pas de remettre en cause ce qui se passait à bord des navires, mais d'esquisser ce que serait l'attitude commune lors des cérémonies à terre. Et on pense naturellement à la cérémonie des couleurs qui n'est pourtant semble-t-il pas une pratique si ancienne que cela dans les quartiers de l'Armée, chaque régiment marquant d'abord son respect à son propre drapeau tricolore, souvent aurolé de la gloire acquise lors des guerres qui ont émaillé l'histoire de notre pays depuis la Révolution. Ainsi, point de pavillon dans l'Armée, mais d'abord **Le Drapeau**, ou **L'Étendard**, autour duquel s'organisaient les cérémonies, bien avant qu'un drapeau prenne place à un mât, pour le quotidien du soldat, sur la place d'armes. D'ailleurs, le commandement « *Envoyez* » désormais employé par toutes les armées est d'abord un commandement de la marine à voile... La marque de respect rendu au drapeau ou à l'étendard à terre, était et est encore le salut de la main à la coiffure, tandis que les

tambours et les clairons battaient et sonnaient Aux champs ou que les trompettes sonnaient la marche, ainsi que le prévoyait le décret du 7 octobre 1909 (article 121) sur le service des places. Cela vaudrait également dans la marine à terre plus tard, des drapeaux ayant été remis à quelques unités depuis la Première Guerre mondiale, drapeaux qui feront l'objet d'un article ultérieur.

La marine conservait donc ses traditions à bord, ce qui fut confirmé par les décrets des 22 juin 1909 (article 21), 15 mai 1910 (article 434) et 18 février 1928 (article 30) et les instructions N° 203 EMM/PL/ORG du 8 juillet 1975 et N° 77/EMM/PL/ORG du 27 février 1986 relatives au cérémonial dans la marine. De légères nuances de procédure distinguent cependant ces textes successifs.



Le texte de 1928 précise le déroulement de la cérémonie (les tambours n'y figurent plus, puisque cette spécialité a été mise en extinction en 1910) :

« *L'officier de quart, une minute avant l'heure prescrite, ou au commandement supérieur, commande « Attention pour les couleurs ! ».* A ce commandement, la garde rangée face au pavillon rectifie la position ; A l'heure prescrite, ou sur le signal du commandant supérieur, l'officier de quart commande : « *Envoyez !* ». A ce commandement :

La garde présente les armes,

Le clairon sonne « Au drapeau »,

Deux coups de fusils sont tirés par les factionnaires des coupées,

Les militaires en armes, placés à découvert font face au pavillon, présentent les armes ou font le salut militaire, Les personnes qui sont sur le pont s'arrêtent, font face au pavillon, et se découvrent jusqu'au moment où le pavillon est à poste ou rentré,

Les militaires situés à petite distance du bâtiment où s'effectue le mouvement du pavillon national, soit dans des embarcations, soit à terre, se découvrent. »

Notons qu'il n'était pas question ici d'une flamme des couleurs et que l'« attention » n'intervenait qu'une minute avant l'heure prévue pour le mouvement de pavillon.

En 1986, l'instruction qui paraît toujours en vigueur, prescrit le cérémonial complet suivant :

« Cinq minutes avant l'heure prescrite :

- le personnel est rassemblé aux postes de compagnie;
- la garde d'honneur, normalement sans fanion, mais avec un clairon et la musique, s'il y en a une à bord, se rangent face à l'arrière;
- à la poupe et à la proue, un homme sans coiffure se tient paré à effectuer le mouvement de pavillon;
- un homme, dans la même tenue que le personnel de la garde d'honneur et armé d'un fusil avec une cartouche à blanc, se place à proximité du mât de pavillon de poupe;
- la flamme PRÉPARATIVE est hissée.

A son initiative, l'officier de garde fait faire face à l'arrière à tout le personnel.

Deux minutes avant l'heure prescrite ou, le cas échéant, au signal du commandant supérieur :

- l'ordre « Attention pour les couleurs ! » est donné par l'officier de garde ou diffusé sur réseau général par un timonier de quart;
- tout le personnel, à bord et à proximité, se met au garde-à-vous.

À l'heure prescrite ou, le cas échéant, au signal du commandant supérieur (à l'imitation du commandant sur rade à l'étranger) :

- la flamme PRÉPARATIVE est rentrée;
- l'ordre « Envoyez ! » est donné par l'officier de garde ou diffusé sur réseau général. À ce commandement :
- l'homme armé tire un coup de fusil (si les usages locaux ne s'y opposent pas) ;
- la garde d'honneur et le factionnaire de coupée présentent les armes;
- les autres factionnaires, l'arme à la bretelle, prennent la position du garde-à-vous;
- le reste du personnel, à bord et alentour, se découvre;
- le clairon sonne « Au drapeau »;
- la manœuvre des pavillons (ou flammes) est exécutée lentement. Lorsque la sonnerie « Au drapeau » est terminée;
- le personnel se recouvre;
- s'il y a une musique, elle exécute « La Marseillaise » puis, le cas échéant, les hymnes nationaux du pays d'accueil et des nations auxquelles appartiennent les bâtiments de guerre étrangers présents sur rade. Pendant ces hymnes, les officiers, les chefs de détachements constitués et les hommes isolés saluent.

Après l'exécution des hymnes nationaux (à la fin de la sonnerie « Au drapeau » et du mouvement de pavillons s'il n'y a pas de musique) :

- la garde d'honneur repose les armes;
- l'officier de garde fait faire face au centre à tout le personnel;
- la garde d'honneur, précédée de la musique ou du clairon, dégage en défilant;
- le personnel isolé reprend son activité;
- le personnel aux postes de compagnie dégage aux ordres de l'officier de garde. »

Le texte indique que la cérémonie dans les unités à terre de la marine diffère peu de la cérémonie à bord. En revanche, il précise que « Dans les établissements des autres armées ou dans un cadre interarmées, les marins adoptent le comportement des autres militaires; **en particulier, ils saluent au lieu de se découvrir.** »



L'heure à laquelle cette cérémonie a lieu a son importance, car elle détermine la réalisation ou non des honneurs à rendre aux autorités se rendant à bord : l'absence de pavillon exclut en effet toute mise en œuvre d'une garde d'honneur, d'un clairon, tout salut au canon, etc. Le matin, les couleurs sont hissées à 8h00; le soir, elles sont rentrées à l'heure locale du coucher du soleil.

Pour bien montrer que chaque marine tire ses pratiques de la tradition, précisons enfin que les marins de tous les pays ne se découvrent pas lors des mouvements de pavillon. Ainsi, dans la marine américaine, on ne se décoiffe pas pendant le hissage ou la rentrée des couleurs, mais on salue la main portée au niveau de la coiffure. Et, avant 1884, aucune marque de respect n'était imposée par le cérémonial américain : lors des mouvements de la bannière étoilée, les marins américains pouvaient continuer à vaquer à leurs occupations...

VAE (2S) Éric Schérer
2022

Dis-moi pourquoi papi

Dis-moi pourquoi Papi je te vois si souvent
Défiler dans la ville avec tous tes copains
Vous portez des drapeaux, dans la pluie, dans le vent,
Marchant du même pas, unis main dans la main.

Dis-moi pourquoi Papi, de l'église au cimetière
Au monument aux morts, on entend le clairon
Vous déposez des fleurs sur les dalles de pierre
J'aimerais tant savoir quelle en est la raison.

Dis-moi pourquoi Papi, brillent sur vos poitrines
Ces médailles colorées que vous portez fièrement
Pourquoi vos défilés sont silencieux, si dignes
Et que signifient tous vos rassemblements

En réponse mon petit, notre patrie la France
Pour être grande et forte compte sur ses enfants
Beaucoup d'entre eux sont morts le cœur plein d'espérances
Pour que vous puissiez vivre en paix tout simplement

Regarde les passer, respecte leurs emblèmes
Car tous ils ont donné avec le même élan
Leur jeunesse, leur sang, le meilleur d'eux-mêmes
Sois fier de leur passé. Ce sont des combattants.



Nécrologie

Monsieur et Madame Wilfrid et Caroline GOILLOT, *Ses enfants*
Laura et Thomas, *Ses petits-enfants*
Madame Monique GUSBERTI, *Ses enfants et petits-enfants*
Toute sa famille et ses amis

Ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Bernard GOILLOT

Survenu le samedi 4 novembre 2023, à l'âge de 78 ans.

La crémation aura lieu le **mardi 14 novembre à 10 heures** au **crématorium du cimetière du Père Lachaise**, (71 rue des Rondeaux à Paris 20^e). **Ses cendres seront inhumées le mercredi 15 novembre à 11 heures 30 au cimetière Sud de Clichy** dans le caveau de famille.

- 91 Avenue de Flandre 75019 Paris

QM (H) Équipage Bernard Goillot

Bernard Goillot est entré dans la marine en tant qu'appelé du contingent le 1^{er} septembre 1964 et a quitté celle-ci le 1^{er} janvier 1966 après 1 an et 4 mois de service.

Après son incorporation au CFM Hourtin, il a été affecté à Toulon Basdedis le 1^{er} octobre 1964, et à D.P Mers El Kébir le 20 août 1964. Il a été promu quartier-maître de réserve le 2 janvier 1966.

Il intègre l'ACOMAR à la fin des années 1980 et a assuré la fonction de secrétaire national adjoint durant plusieurs décennies.

Durant sa présence au sein de l'ACOMAR il a reçu 9 témoignages de satisfaction dont 2 du Ministre, 4 de la Région et 4 de la Division.

Il a été décoré de la Médaille des Services militaires Volontaire échelon Bronze.

Il a été fait Chevalier de l'Ordre National du Mérite le 17 janvier 2006.

L'hommage de l'ACOMAR à Bernard a été prononcé par le maître principal (R) **Fougerit**, membre de la section Île-de-France :

« Cher Bernard,

C'est avec beaucoup d'humilité et de respects que nous venons autour de toi pour te rendre hommage auprès des tiens.

Dès ta jeunesse, tu as fait le choix de t'engager pour servir notre beau pays la France.

Servir en portant les armes et en appartenant également à cette belle famille, celle des gens de mer.

Quartier-maître de 1^{re} classe, (chouffe) dans le langage maritime, c'est le plus beau grade de nos équipages.

Tu portais fièrement, ton col-bleu, ton bachis sur la tête et sa houppes rouge (pompon rouge de ses dames) portant ton sac marin blanc et ta valise métallique noire.

Resté fidèle à nos traditions durant toute ta vie, tu as fait tiennent nos valeurs, tu sais celles qui sont inscrites en lettres dorées sur nos bâtiments de combats ou à terre « honneur, patrie, valeur et discipline » qu'il fallait astiquer régulièrement et développer nos qualités d'artistes peintres...

Rendu à la vie civile, tu as œuvré loin de nos côtes et de nos ports, en particulier à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie où tu as effectué une belle carrière.

Dans tes engagements, l'ACOMAR trouve une place prépondérante, tu restes garant de sa fière devise « unis comme à bord ».

Pour certains d'entre nous, tu as su nous accueillir avec ta générosité, ta bienveillance et ta modestie. Il nous sera difficile de tenter d'oublier ton visage, ton sourire et tes belles moustaches.

Au sein de notre association, avec calme, sérieux et persévérance, tu as toujours été de bons conseils en particulier dans les moments délicats, les événements de partages plus festifs. Tu as assumé différentes responsabilités régionales et nationales en tant que secrétaire.

La République a récompensé l'ensemble de tes qualités et services rendus envers la Nation en te nommant « Chevalier dans l'Ordre National du Mérite ».

Nos chaleureuses pensées vont toutes vers l'ensemble des membres de ta famille et tous ceux qui te sont chers.

À l'heure de ton appareillage pour retrouver nos anciens, nous sommes sur le quai, nous allons te voir naviguer pour rejoindre derrière la ligne d'horizon.

La nuit dans le ciel, une nouvelle étoile brille déjà, celle-ci nous guidera.

Alors, à nous la chance de t'avoir connu, les regrets et à toi l'éternité. »



LA VIE DES SECTIONS ET DÉLÉGATIONS

LE BUREAU NATIONAL

DES ÉLÈVES DE CAP EMBARQUENT SUR LE BCR SOMME

Du 10 au 14 avril 2023, dans le cadre d'un partenariat novateur, quatre jeunes en formation ont embarqué sur le BCR *Somme*. Les quatre élèves du CAP PSR (Production et Service en Restauration) de la Cité Scolaire Alfred Manessier de Flixecourt, accompagnés de deux professeurs, ont pu découvrir la vie de marin le temps de quelques jours. Embarqués à Brest, ces élèves ont vécu au sein de l'équipage pendant cette petite semaine, leur laissant des souvenirs inoubliables.

Ce projet a été rendu possible grâce à la visite du bâtiment *Somme* lors de son escale à Dunkerque un an plus tôt, le 7 juin 2022 par 49 élèves, le Proviseur, son adjointe et 5 enseignants de la Cité scolaire. La qualité de l'accueil réservée et les échanges entre le personnel pédagogique et les marins avaient ouvert la voie à une expérience d'immersion des élèves plus poussée.

La réalisation du stage en avril 2023 leur a d'abord permis d'acquérir une expérience au sein de leur domaine de formation : la restauration. Les quatre élèves du CAP ont participé à la confection des repas en cuisine, aux services en salle ainsi qu'à la gestion des vivres avec l'équipe du commis aux vivres. De cette manière, les élèves ont pu avoir un premier contact avec les nombreux métiers de bouche qui existent au sein de la Marine nationale.

De même, le stage leur a permis de s'ouvrir sur le métier de marin et de militaire. Ils ont pu observer les compétences et les formations nécessaires à la vie en mer. Ils ont

notamment pu découvrir les rudiments du secourisme, de la gestion des armements, de l'organisation des opérations en mer et de la lutte contre les incendies à bord. Les élèves, ainsi que les professeurs, sont revenus très satisfaits et pleins d'enthousiasme de cette expérience qu'ils n'oublieront pas de sitôt. Ce partenariat entre la Cité Scolaire Alfred Manessier et l'équipage du BCR *Somme* n'aurait pas été possible sans la persévérance des équipes pédagogiques : **Valérie Defrance**, cheffe d'établissement adjointe et **Frédéric Auger**, enseignant de lettres et d'histoire, capitaine de frégate de la réserve opérationnelle et ADPM du COMAR de Dunkerque qui a grandement facilité la communication entre la Cité scolaire et la Marine nationale. Il n'aurait pas été possible non plus sans l'ouverture et le volontarisme du Commandant du BCR *Somme*, le capitaine de frégate **Loïc Ménard**, ainsi que de son équipage, notamment le Commissaire de 2^e classe **Hugo Luis** et le premier-maître **Thierry Tarli**, chef du service de restauration, qui ont été très précieux dans la conduite des opérations.

Au vu du succès de cette opération, ce partenariat devrait, en toute logique, être reconduit en 2024 démontrant la volonté des acteurs de renforcer les partenariats entre l'Éducation nationale et la Marine nationale.

Major (H) Gérard Desrues

*Secrétaire National
Délégué National Nord-Ouest*



JOURNÉE DU TIRAILLEUR SÉNÉGALAIS À MARSEILLE

Le 23 août, l'ACOMAR des Bouches-du-Rhône a participé à la cérémonie organisée au parc du 26^e centenaire dans le cadre de « La journée des tirailleurs sénégalais ».

C'est dans la foulée des commémorations du 60^e anniversaire en 2004 du débarquement en Provence que le président du Sénégal **Abdoulaye Wade** a été l'inspirateur de cette Journée afin: je cite: « d'honorer la mémoire des soldats africains ayant combattu pour l'empire colonial français durant les deux guerres

mondiales et afin que les nouvelles générations se souviennent qu'à l'heure des rendez-vous des batailles pour la liberté, l'Afrique était présente ». La date a été choisie en référence à la date de la libération de Toulon le 23 août 1944 par les soldats du 6^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais du Colonel **Raoul Salan** ont été les premiers à entrer dans la ville.

Cela fait maintenant 3 ans, sous l'initiative du Consul Général du Sénégal à Marseille, que cette cérémonie est organisée. Cette année elle a eu lieu

en présence de:

- Monsieur **Mickaël Sibilleau**, Préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du Préfet de Région;
- La Général **Pascal Facon** Gouverneur Militaire de Marseille;
- Madame **Olivia Fortin**, maire des 6^e et 8^e arrondissements;
- Le général **Meïssa Niang**, Grand Chancelier de l'Ordre National du Lion du Sénégal ;
- Monsieur **Abdourahmane Koïta**, Consul Général du Sénégal à Marseille.

Durant cette cérémonie une plaque a été dévoilée avant le dépôt traditionnel des gerbes afin d'honorer ces valeureux combattants.

Le MP (H) **Philippe Chovet** Vice-président National et président délégué pour les Bouches-du-Rhône, accompagné par un adhérent le QM1 (R) **Stéphane** ont déposé une gerbe au nom de l'ACOMAR.

MP Philippe CHOVET

Président délégué ACOMAR13
Photos: Major Futin – ACOMAR13



ACTIVITÉS 2023 EN PHOTOS

VŒUX DE L'ACOMAR 13



CAMERONE



LOUIS SIMONI Décoré de la Médaille d'Or de l'ONACVG



COMMÉMORATION AUX MORTS EN INDOCHINE



REPAS DE COHÉSION JUIN 2023



LIBÉRATION DE LA VILLE DE MARTIGUES



DRÔME-ARDÈCHE

50 ANS DE PORTE-DRAPEAUX

Ce 24 juin 2023, sur le Port Nautique de la Commune de CRUAS, s'est déroulée la cérémonie de la remise de diplômes aux Stagiaires de la 43e Session de la PMM Valence maître **René Salle**.

Au Cours de cette cérémonie, notre Camarade ACOMARIN **Pierre Oddou** s'est vu remettre par le vice-amiral

d'escadre **Éric Scherrer** l'insigne des 50 ans comme Porte-Drapeaux.

Pierre Oddou est le Porte-Drapeaux de la section depuis le 11 novembre 1969. Pierre a eu une carrière maritime et militaire des plus remplies du 15 septembre 1948 au 1^{er} juillet 1965.

Engagé volontaire le 15 septembre 1948, Pierre rejoint le C.F.M de Mimizan, à l'issue de sa formation, il rentre à l'École des Fourriers d'où il ressort avec le BE et le grade de matelot de 1^{er} classe.

Sa première affectation est à la DP de Toulon, mais attiré par l'action et son attachement à la Nation, il se porte volontaire pour l'Indochine et l'Afrique-du-Nord.

- Campagne d'Indochine : Flottille Amphibie Indochine Sud du 1^{er} janvier 1950 au 23 septembre 1951

- Diverses affectations: du 1^{er} septembre 1952 au 21 mars 1955.
- Algérie: Centre Sirocco: Cadre Spécial: et Brevet Supérieur Commandos.
- C.P.A3 Philippeville - HARKA du 1^{er} décembre 1956 au 1^{er} avril 1960.
- D.B.F.M - 1 Bataillon du 1^{er} octobre 1960 au 1^{er} septembre 1961.
- Tunisie: Bataillon d'Intervention Fusiliers marins du 1^{er} septembre 1961 au 5 avril 1962.
- B.A.N: Hyères: Escadrille 59 S du 11 juillet 1962 au 11 avril 1964.
- B.A.N: Aspretto: capitaine d'armes du 11 avril 1964 au 1^{er} juillet 1965.

Décorations :

- Médaille Militaire: 1^{er} juillet 1961
- Ordre National du Mérite (grade: Officier): 10 novembre 2006.



- Croix de la valeur Militaire: Citation à l'ordre de la Brigade: 4 février 1960
- Citation à l'ordre de la Brigade: 22 juin 1960.
- Blessure: 3 juin 1960
- Croix du Combattant
- Croix du Combattant Volontaire
- Commémoratives : Indochine, Algérie...

Quitte la Marine le 1^{er} juillet 1960 avec le grade de premier maître.

Effectue des nombreuses périodes de Réserve, périodes durant lesquelles il a obtenu 4 témoignages de Satisfaction. Il passe maître principal le 1^{er} janvier 1984.



Jean-Christian Martin
Trésorier ACOMAR Drôme Ardèche
Crédits photos: Emilie Renest

CÉRÉMONIES DU 14 JUILLET EN ALSACE

Cette année, à l'invitation de Madame **Michèle Lutz**, Maire de Mulhouse, l'ACOMAR Grand-Est était présente en nombre sur les rangs pour participer à une cérémonie le 13 au soir, durant laquelle les réservistes de toutes les armées étaient mis à l'honneur.

Organisée de main de maître par le capitaine (RO) **Pascal Schaal**, Officier traitant à la Délégation Militaire Départementale du Haut-Rhin et également responsable du Protocole au sein de l'Office Municipal et Sociétés Patriotiques et d'Anciens Combattants de la ville de Mulhouse,

cette manifestation s'est déroulée sur les berges du bassin de l'ancienne filature. Après les honneurs patriotiques, un défilé militaire conduisait les troupes via l'avenue Alphonse Juin jusqu'au parc Edmond Cahen où était organisée une belle réception des plus champêtres...

Et dès le lendemain, lors des commémorations officielles du 14 juillet, l'ACOMAR Grand-Est était une nouvelle fois présente à Strasbourg, Colmar, Wassonne et Jepsheim afin de contribuer au devoir de mémoire et souligner le lien Armée-Nation.

MP (R) Jean-Luc Maillot



Crédit photos : Ambre Jost

COMMÉMORATION DES MALGRÉ-NOUS

Christophe Marot, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin, a présidé ce jour la cérémonie à Colmar en mémoire de la publication du décret du 25 août 1942 incorporant les Alsaciens dans l'armée allemande durant la Seconde Guerre mondiale.

Plus de 134 000 « *Malgré-Nous* » Alsaciens et Mosellans ont ainsi été incorporés de force dans la Wehrmacht. Ce fut un véritable traumatisme pour plus de 2 000 jeunes Colmariens, âgés de 18 à 38 ans. Près de la moitié d'entre eux ne reviendra pas.



De nombreux élus, autorités civiles et militaires, associations patriotiques et familles d'incorporés de force étaient également présents lors de cette célébration, ponctuée d'allocutions et de témoignages.

L'ACOMAR Grand-Est était représenté par le maître (ER) **Christian Galli** ainsi que notre camarade **Denis Schalck**.

Un dépôt de gerbes en mémoire de cette jeunesse brisée dans la tourmente de la guerre a clôturé la cérémonie.

Denis Schalck

Photos Préfecture Haut-Rhin

CÉRÉMONIE NÉCROPOLE DE STRASBOURG EN HOMMAGE AUX HARKIS ET AUTRES SUPPLÉTIFS

Lundi 25 septembre, Journée Nationale d'Hommage aux Harkis et autres supplétifs.

Strasbourg invitait les familles de descendants à se réunir près du monument dédié à la Nécropole nationale de Strasbourg-Cronembourg. On notait la présence de 46 porte-drapeaux Tous

levaient leurs drapeaux tricolores, l'esprit ancré envers ce scandaleux et lâche abandon en Algérie, des Harkis et supplétifs. Le 20 septembre 2021, le Président de la République annonçait la demande de pardon aux Harkis et à leurs descendants. La Loi du 23 février 2022 reconnaissait la responsabilité de

l'État Français. Les centaines de milliers de morts torturés et massacrés par le FLN ne s'oublieront jamais mais on doit toujours réparations matérielles à tous les adultes et enfants enfermés dans des camps et humiliés...

Plusieurs Présidents d'Associations Patriotiques et Mémoires honoraient

par leur présence, cette cérémonie de commémoration. Parmi les autorités, voici une énumération non exhaustive: M. **Jean-Baptiste Peyrat**, Directeur de Cabinet de La Préfète **Josiane Chevalier**, Le général **Ludovic Pinon**, Gouverneur Militaire, DMD, commandant la 2e BB, Monsieur le Député **Bruno Studer**,

M^{me} la Députée Européenne **Virginie Joron**, M^{me} **Irène Weiss**, du Conseil Régional, M^{me} la représentant de la maire de Strasbourg.eu M^{me} **Jeanne Barsoghian**, M. **Axel Hu**, Directeur-Adjoint Départemental de l'ONaC-VG, M. le lieutenant-colonel **Thierry Didierdefraisse**, adjoint au DMD.

Pascal Jardin représentait également l'ACOMAR GRAND-EST avec **Denis Kuhn** et **Thierry Mosbach**.

PM (R) Pascal Jardin



Photos Nicolas Renard

CÉRÉMONIE OFFEMONT

Le 26 septembre 1944, vingt jeunes maquisards étaient fusillés par l'occupant dans les bois d'Offemont à proximité de Belfort.

Quelques jours plus tôt quarante de leurs camarades résistants subissaient le même sort funeste en Haute-Saône. Ce dimanche 24 septembre 2023 l'ACOMAR Grand-Est était présente à la cérémonie en forêt d'Offemont pour leur rendre hommage.

Merci à vous les marins.

MP (R) Jean-Luc MAILLOT



Crédit photo Ambre Jost

ÎLE-DE-FRANCE

LA PAIX RESTE UN COMBAT PERMANENT

Jacques JP Martin, maire de Nogent sur Marne a présidé, ce vendredi 11 novembre, la **cérémonie commémorative du 104^e anniversaire de l'Armistice à Nogent-sur-Marne**.

Cette année, la municipalité a **tout d'abord honoré le Général de Gaulle**. Elle a ensuite déposé des gerbes de fleurs au cimetière pour honorer tous les morts pour la France, de toutes origines et de toutes confessions, puis rendu hommage à **Lazarre Ponticelli, dernier poilu de la Grande Guerre** et Nogentais, pour finir à l'Eglise Saint-Saturnin dans le but de se recueillir devant les noms des **Nogentais morts pour la France au son de l'hymne Européen l'Ode à la joie, joué au piano par Philippe Gao**. La cérémonie principale s'est tenue devant le monument aux morts de l'esplanade de la Légion d'Honneur, en présence du **sous-préfet Bachir Bakhti**, du député de la 5^e circonscription du

Val-de-Marne **Mathieu Lefèvre**, des maires de nos **villes jumelées de Boleslawiec (Pologne) – Piotr Roman – et de Siegburg (Allemagne) – Stefan Rosemann** –, de nombreux élus, des délégations militaires de la Garde Républicaine, du Groupement de Recrutement de la Légion Étrangère, de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et d'une délégation de l'**Antares** dont Nogent est la ville marraine de l'ACOMAR île de France représenté par son Président Délégué et Vice-Président National PM (H) **Guy Barrault** et du SM (H) **Michel Fourré**. Des élèves de la **Classe Défense et Sécurité Globale du Lycée Louis Armand portaient fièrement les drapeaux** aux côtés des Anciens Combattants.

Les élèves de 3^e du Collège Antoine Watteau ont lu le poème « **Liberté** » de **Paul Éluard** et **Myriam de Beaupaire** – professeur de diction à l'Institut

Biblique de Nogent (IBN) nous a fait l'honneur d'entonner **La Marseillaise** a cappella.

Les nombreux Nogentais qui accompagnaient cet hommage ont pu célébrer la **solidarité entre nos peuples** d'Europe. La fragilité de la paix a été rappelée,

après autant de morts et de guerres mondiales, soulignant encore une fois la guerre en Ukraine à nos portes.

En plus d'être le jour anniversaire de la signature de l'armistice de 1918 et de la « commémoration de la victoire et de la paix », la loi du 28 février 2012 étend



l'hommage du 11 novembre à tous les « morts pour la France » des conflits anciens ou actuels.

Tous les morts pour la France, civils ou militaires, sont désormais honorés le 11 novembre.

Ce texte de Loi permet notamment de rendre hommage à tous ceux qui ont péri au cours d'opérations extérieures (OPEX). Les pertes militaires françaises en opérations extérieures depuis 1963 sont estimées, à ce jour, à 775 militaires des forces armées françaises « morts au service de la France » lors des OPEX recensées à cette date.

Cette année, la République rend particulièrement hommage à deux soldats français morts au Mali, comme l'a indiqué le ministre des Armées **Sébastien Lecornu** et **Patricia Mirallès**, sa secrétaire d'État dans leur discours, lu par le sous-préfet du Val-de-Marne **Bachir Bakhti**.

Nous vivons aujourd'hui, plus que jamais, un autre type de combat qui se rappelle à nous : celui pour la Liberté et pour la Paix.

Nogent sur Marne et ACOMAR IDF



Credits Photos Nogent sur Marne

REMISE DES BREVETS AUX STAGIAIRES DE LA PMM « RICHELIEU » PROMOTION 2021-2022

C'est le samedi 11 juin que la cérémonie de remise des brevets aux stagiaires de la Préparation Militaire Marine (PMM) « Richelieu » promotion 2021-2022 sur le centre « CC Millé » à Houilles (78). Le soleil était radieux et la chaleur difficilement supportable. Trois jeunes filles et deux jeunes garçons parmi les stagiaires sont « tombés dans les pommes ». De nombreux parents étaient présents, quelques officiers supérieurs et toujours

un seul drapeau, celui de l'AMMAC de Poissy tenu fièrement par mon ami **Tristan Dreux** (mon chauffeur attitré). Cette cérémonie était présidée par le CC (R) **Laurent Betti** qui est l'assistant départemental du Val-d'Oise accompagné de l'EV1 (R) **Éloi Morel**, chef de centre. Les parents étaient cette fois très heureux de pouvoir enfin photographier leurs enfants à visage découvert, le

masque n'étant plus obligatoire. Cette année c'est la stagiaire **Emma Farge** qui est sortie major de cette promotion, l'ACOMAR lui adresse ses sincères félicitations. Parmi les personnalités présentes l'oncle de la major de promotion le général de division **Olivier Kim**, général adjoint au major général de la gendarmerie nationale. Lors de cette cérémonie, j'ai eu le grand plaisir de rencontrer mon ami

le LV (R) **Charles de Bouiet du Portal**, l'ancien chef de centre du centre PMM « Richelieu » venu rendre visite à ses successeurs. **Charles** est maintenant à COMAR Paris. Je représentais le PM (H) **Guy Barrault** Vice-Président de l'ACOMAR et Président Délégué de l'ACOMAR IDF ne pouvant être présent pour raisons personnelles. C'est par le verre de l'amitié offert par les stagiaires que s'est terminée cette agréable cérémonie. Rendez-vous début 2023 pour la remise de fanion à la nouvelle promotion.

Roger DELMAS

Vice-Président Délégué ACOMAR IDF

Credits photos: Tristan DREUX



AVANT PREMIÈRE PRÉSENTATION IHEDN « L'ARMÉE DE TERRE AU COMBAT »

Cadre de la représentation d'ACOMAR à la Commission Armées Jeunes (CAJ) le mercredi 5 octobre 2022, le général d'armée **Pierre Schill**, chef d'état-major de l'armée de Terre, nous conviait à assister sur le site de Versailles Satory à l'avant-première de la présentation de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale.

Cette journée organisée autour du thème d'une armée de Terre de combat, dont l'engagement quotidien défend les valeurs incarnées par la France, nous a offert l'opportunité de mieux découvrir, de manière concrète et visuelle, notre armée de Terre, ainsi que les hommes et les femmes qui la composent.

Nous avons ainsi eu l'occasion d'approcher les différents matériels présentés et d'échanger avec les soldats qui ont certainement appréciés de partager avec nous leur expérience opérationnelle.

Nous sommes fiers d'avoir participé à cette journée aux côtés des soldats de l'armée de Terre.



Crédits photos Maîtres (H) Michel Marchand

L'ACOMAR était représenté à cette journée par le maître (H) **Michel Marchand** et M. **Philippe Haroutounian**.

Maître (H) Michel Marchand
ACOMAR IDF

VAL-DE-LOIRE

BOIS BELLAU

Nom illustre qui fait surtout état au premier porte-avions de la marine française vendu par les USA qui a servi entre 1953 et 1960. Tout comme son sister-ship le *La Fayette*, ils sont issus de croiseurs transformés pour devenir des porte-avions.

Il ne faut oublier que c'est aussi un lieu géographique ou eu lieu une bataille

de la première guerre mondiale. Situé dans l'Aisne, c'est aussi le premier engagement des forces américaines et des Marines dans le conflit qui nous opposait à l'armée allemande. Cet affrontement eu lieu entre les 1^{er} juin et le 26 juin 1918. Nombres des belligérants y ont perdus la vie.

Les preuves qui restent sont des canons

de ce conflit et 2 cimetières à proximité. L'un pour les forces allemandes mortes aux combats et celui des forces américaines qui est à l'instar des Américains très bien entretenu. Une délégation des Marines s'y rend chaque année au 4 juillet pour la commémoration. Certains des régiments américains présents et encore en activité ont reçu

la fourragère de la Croix de guerre et une citation.

C'est au cours d'un week-end familial pour la Toussaint, ou j'allais faire mes dévotions du souvenir de personnes qui me furent très proches, que je suis passé dans ce lieu chargé d'histoire.

M.P Pascal Gosciniak
Président délégué Val de Loire Président National





RDA HAUTE-GARONNE

5^E CHALLENGE MILITAIRE INTERNATIONAL BAVAROIS (IBMC 2023)



Le challenge militaire international de tir Bavarois a eu lieu le 28 juillet 2023 et 29 juillet 2023 à Kaufbeuren. L'événement de la Bundeswehr est organisé au sud de l'Allemagne en Bavière, au centre de formation du génie de la Lutwaffe, représentée par le colonel Milewski, sous le patronage du général Dr Pöttsch.

Le jeudi 27/08 arrivé des équipes sur la base dans l'après-midi, Après les diverses formalités administratives et perception des clés pour les chambres. Nous avons droit à un repas et nous enchaînons par une instruction sur l'armement en anglais et en allemand. Le lendemain matin levé 5h00, après un petit-déjeuner copieux, direction le champ de tir. Après le discours de bienvenue du colonel commandant la base, c'est 28 équipes qui s'affrontent sur 6 ateliers avec 18000 cartouches tirées sur deux jours.

L'équipe ACOMAR lors de l'épreuve Sniper (précision et chronométré) se classe 5^e sur 28 équipes.



Prix du 5^e challenge IBMC 2023

Classement :

- 1^{er} Kaitseliit Parnu 440 points
- 2^e Royal Netherlands Army Shooting Team 420 points
- 3^e Royal Netherlands Army Shooting Team 356 points
- 4^e MWG 2342 points
- 5^e ACOMAR 31342 points
- 6^e PK Rangers 318 points

Le Concours militaire international bavarois a été initialement créé pour



Épreuve MG 3



Épreuve MG 5

requis par les dirigeants de la Bundeswehr, les forces armées de l'Allemagne fédérale, mais a ensuite été étendu aux soldats des nations alliées et amies, devenant ainsi l'une des compétitions de tir militaire les plus complètes et les plus engageantes du vieux continent. La compétition de cette année s'est déroulée sur deux jours, était très structurée et comprenait les exercices suivants pour chaque tireur individuel (les équipes étaient composées de trois éléments), qui devaient tous être complétés dans un temps imparti:

- Pistolet P30, Rifle G3ZF, Rifle G36, Machine gun MP 5, Machine gun MP 7, Machine gun MG 3, Machine gun MG 5.

Le samedi soir, une cérémonie de



Épreuve SNIPER : Fusil G3ZF avec lunette

tester les compétences dans l'utilisation des armes du personnel réserviste allemand, une sorte d'examen annuel visant à maintenir l'état de préparation

remise de prix par le commandant de la base est décernée aux trois premières équipes dans chaque discipline, ainsi qu'aux trois équipes du classement général. Le premier prix au classement général est décerné à l'équipe Danoise HVK Haderslev 1.

Nous pouvons que remercier nos camarades de la Bundeswehr (le capitaine **Weininger** et de la base Fliegerhorst à Kaufbeuren) pour la qualité de l'organisation ainsi que les nombreux bénévoles sans lequel rien ne serait possible...

Renseignements:

Bernard Servant

RDA Haute-Garonne ACOMAR13



49^E CHALLENGE INTERNATIONAL DE TIR BRUCHSAL (ISW 2023)



La compétition internationale de tir a eu lieu le 30 juin 2023 et 1^{er} juillet 2023 à Bruchsal et poursuit ainsi une tradition du Landerskommando Baden-Württemberg et le Kreisgruppe Baden-Südwest depuis 1971.

Événement organisé par le commandement du Lande Bade-Württemberg et le groupe du district Baden-Sud-ouest. Le challenge International est organisé par les militaires de la réserve de la Bundeswehr. Il est ouvert aux personnels d'actives et de réserves, les inscriptions doivent se faire par l'intermédiaire des associations de réservistes, mais il est également ouvert à la Police, la Douane et à la Sécurité civile.

Le vendredi 131 tireurs ont participé aux épreuves de tir pour l'obtention du cordon de tireur de précision allemand (Shützenschnur). 88 cordons

sont décernés lors de cérémonie de remise dans les échelons: or, argent et bronze. Les Représentants de l'ACOMAR obtiennent, la Shützenschnur or: **Bernard Servant** et **André Prats**, La Shützenschnur argent: **Antoine Guyon**. Le samedi 252 tireurs ont participé à la compétition par équipe par un temps ensoleillé. La participation des forces armées, police et douane dans les compétitions sportives restent relativement élevée. Cette année 12 nations sont représentées, parmi les nouvelles équipes l'Estonie, le Danemark et la Roumanie sont présents.

Après les épreuves de tir au fusil H.K G36, la MG 3, lancer de grenade et carabine. L'équipe du 31^e régiment NRBC de Liberec (République tchèque) remporte la première place.

L'équipe ACOMAR se classe 14^e en totalisant 635 points.

La cérémonie de clôture s'est déroulée en présence du colonel **Thomas Köhring**, le commandant du Landerskommando Baden-Württemberg, ainsi



Épreuve Fusil HK G36

que le colonel **Joachim Fallert**. La remise du trophée a été soutenue par le colonel **Lutz Neumann** commandant de la défense NBC à Bruchsal et le lieutenant-colonel **Daniel Razat** commandant du bataillon de défense NBC 750 Baden-de Bruchsal.

Nous pouvons que remercier nos camarades de la Bundeswehr

(Landeskommando Baden-Württemberg et le Kreisgruppe Baden-Sud-Est) pour la qualité de l'organisation ainsi que les nombreux bénévoles sans lequel rien ne serait possible...

Renseignements:

Bernard SERVANT

RDA Haute-Garonne ACOMAR 123



Instruction P.A (H.K P8)



Remise de prix au 31^e régiment NRBC de Liberec (République tchèque)

LA JOURNÉE NATIONALE DE LA VICTOIRE ET DE LA PAIX ET D'HOMMAGE À TOUS LES MORTS POUR LA FRANCE



Le jeudi 10 novembre, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le ministère de la Transition énergétique ainsi que le secrétariat d'État chargé de la mer commémoreront la journée nationale de la victoire et de la paix et d'hommage à tous les

morts pour la France, avec deux cérémonies distinctes en présence d'une délégation de l'ACOMAR représentée par l'EV2 (R) **Jean Moles**.

Un dépôt de gerbes de fleurs eu lieu à 12h30 à l'hôtel de Roquelaure, en présence des ministres (ou de leurs

représentants) et du représentant de l'inspecteur général des affaires maritimes.

- Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires: **Christophe Béchu**,
- Ministre délégué chargé des Transports: **Clément Beaune**,
- Ministre délégué chargé de la Ville et du Logement: **Olivier Klein**,
- Secrétaire d'État chargée de la Ruralité: **Dominique Faure**,
- Directeur de cabinet Secrétariat d'État chargé de la Mer: **Stéphane Daguin**.

Dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux morts de la marine marchande par le secrétariat d'État chargé de la mer (Monsieur le directeur de cabinet du Secrétariat chargé de la mer et Monsieur l'administrateur général de deuxième classe des affaires maritimes, coordinateur des audits et inspections,



et notre représentant ACOMAR de la Seine et Marne l'enseigne de vaisseau (R) **Moles**).

EV2 5 (R) Jean Moles

Responsable Accrédité ACOMAR Seine et MARNE
Crédits photos : Ministère de la transition Écologique

REPRÉSENTANT PYRÉNÉES-ORIENTALES

AU SERVICE DE LA FRANCE



Il est des hommes ou des femmes qui naissent prédestinés à faire partie de l'histoire. De la petite, comme de la grande. Le jeune **Christophe Corrèa** est né en 1963, il est bon élève, suivant une scolarité qui l'amènera à fréquenter le prestigieux lycée Arago de Perpignan. Les études oui, mais au profond de son être sans même s'en rendre compte, il y a un manque. Arpentant les remparts

du vieux Perpignan, il pousse les portes de la caserne. Il a suffi d'un entretien pour faire de ce jeune catalan une autre personne, il le sait maintenant, fort des conseils donnés, il va s'engager, patience...

Ainsi commence une histoire hors du commun. En 1984, le jeune **Christophe** est engagé à Saint Maixent comme élève officier, il choisit l'armée blindée et la cavalerie, admis en 1989 à l'école interarmées en 1989, il est promu lieutenant. De 1991 à 1995, il sera dans le Vaucluse au plus fort des inondations au plus près de la population, ou déployé en ex-Yougoslavie comme chef de peloton au sein de la force de protection des Nations Unies. Il est cité pour son courage et son sang-froid lors de l'offensive serbe à Sarajevo pour avoir mis à l'abri ses hommes pris sous des tirs nourris et avoir organisé et coordonné le ravitaillement du 4e bataillon d'infanterie. Un homme de caractère, alliant rigueur et pédagogie qui le mèneront de 1995 à

1997 à occuper les fonctions de chef de section à l'école de St Cyr Coëtquidan. Gravissant un à un les échelons de la hiérarchie militaire, tantôt au cœur d'un dispositif Vigipirate lors de la coupe du monde 1998, ou instructeur pour les futurs capitaines, commandants. De 2004 à 2009 ses talents de gestionnaire sont sollicités, reconnu par ses pairs il occupera un poste à l'état-major de l'armée de terre. Le 1^{er} juillet 2016, il succède au lieutenant-colonel **Liebgott**, il revient en pays catalan en qualité de délégué militaire départemental. Un poste important, il sera le conseiller défense auprès du préfet des Pyrénées Orientales. Le lieutenant-colonel **Christophe Corrèa**, fidèle à lui-même consulte, écoute, tranche parfois, la bienveillance et la pédagogie une arme redoutable dans sa bouche. Il crée une section des « cadets de la défense », noue des partenariats, pérennise des actions de la préparation militaire marine, il s'appuie sur un réseau de



réservistes opérationnels. Adhérent du trinôme académique, il consolide le lien armée -nation, entreprend la création de classes de défenses, elles sont sept aujourd'hui sur le département. Engagé dans le devoir de mémoire, en collaboration avec le centre départemental de mémoire, le comité départemental représentant les associations patriotiques, il fait consensus générationnel.



Le 12 avril dernier, une page de ce livre d'histoire se tourne. Après trente-huit ans de service, le lieutenant-colonel **Corréa** fait son adieu aux armes dans cette grande cour du couvent des minimes. Cinq cents invités, militaires pour la plupart, civils qui ont croisé sa route, pas moins de quarante portedrapeaux. Le général de corps d'armée **Facon**, officier général de la zone sud de défense présent à cette occasion

rappellera les états de services du lieutenant-colonel et devant cette représentation au combien exceptionnelle pour pareille circonstance dira son admiration et son émotion. L'ACOMAR n'est pas en reste, le représentant départemental, le second maître Chomette était présent, six années de collaboration, du respect, de l'amitié. Plus qu'un officier, il reste un homme qui proche des terrains, même ceux du

rugby aime contact. Loin du tumulte de cette cérémonie, quelques jours passés, il est allé lui remettre un présent au nom de l'ACOMAR, dans son bureau sous le tableau d'un autre illustre catalan, héros de l'histoire. Une histoire au service de la France.

Le lieutenant-colonel **Fabrice Chapuy** lui succède.

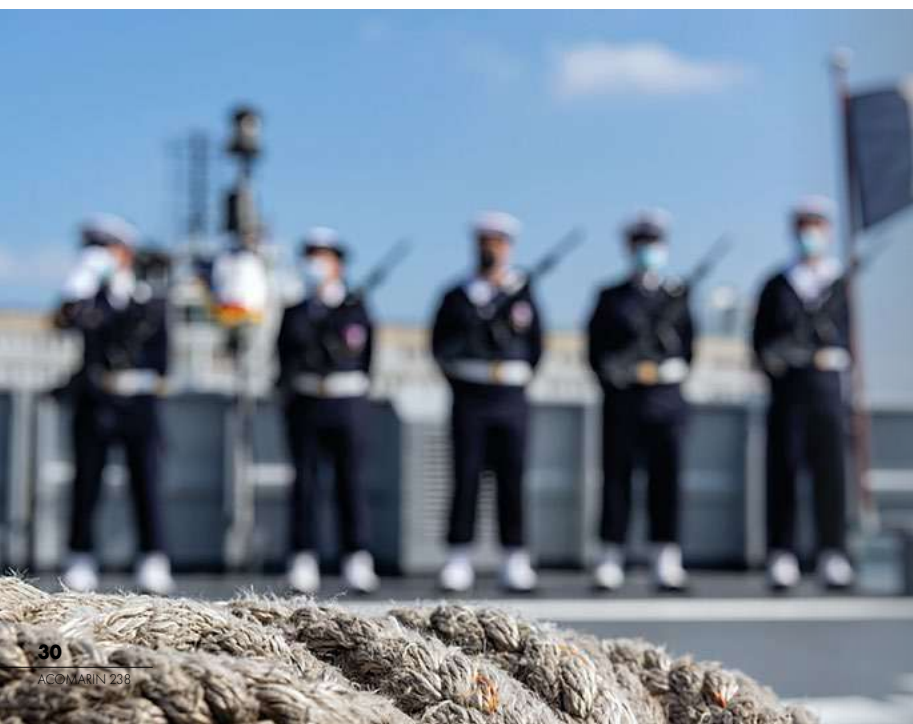
Second maître Chomette

Représentant l'ACOMAR 13 Pyrénées Orientales

RDA LANDES

RDA LANDES, PYRÉNÉES ATLANTIQUES ET GIRONDE

Le second maître (H) **Philippe Jassaud**, représentant départemental de l'ACOMAR a déposé accompagné par 2 stagiaires de la PMM Bordeaux une gerbe au nom de l'ACOMAR au Monument aux Morts de la ville d'Arcachon. A cette cérémonie était présent le COMAR Bordeaux le CA **François Guichard**.





Le cap :

C'est le développement de l'action envers les jeunes. Le Conseil d'Administration de l'ACOMAR s'est pleinement prononcé pour cela. Faire découvrir aux jeunes le monde et les enjeux maritimes en général, les missions de la Marine nationale au profit de la nation, c'est un véritable enjeu culturel, une des bases de l'esprit de défense indispensable au lien entre la société civile et les forces armées.

Nous sommes là où l'action des marins réservistes présente un intérêt pour les besoins de notre nation.



ACOMAR
16 bis, avenue Prieur de la Côte d'Or
CS 40300 - 94114 Arcueil Cedex
www.acomar.org

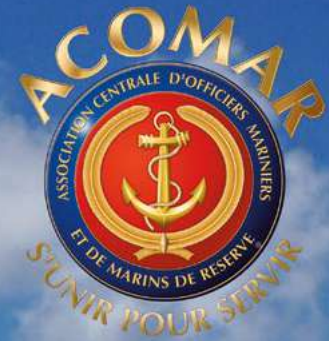
JML-2020 - photosMarines nationales



11 Sections
12 Représentations Départementales en France et Outre-mer



ASSOCIATION D'INTÉRÊT NATIONAL
Convention de Partenariat avec la Marine nationale
Affiliée à la Flamme



Association Centrale d'Officiers-mariniers et de MARINS de Réserve

Fondée le 11 avril 1932
Titulaire de la médaille d'or du Mérite Civique
Président d'Honneur :
Monsieur le Chef d'État-major de la Marine



Une devise :
S'UNIR POUR SERVIR
www.acomar.org



Nos activités :

- 1 Réfléchir et contribuer aux évolutions de la Marine nationale.
- 2 Promouvoir son image ainsi que son rayonnement parmi nos concitoyens.
- 3 Contribuer et développer les liens entre la société civile et les Forces Armées en valorisant l'esprit de défense.
- 4 Accroître le devoir de mémoire auprès des jeunes générations.
- 5 Privilégier et dynamiser les liens inter-générationnels.
- 6 Contribuer à l'information du public.
- 7 Sensibiliser les Français aux enjeux d'une politique maritime et navale.
- 8 Animer les réseaux nationaux et locaux de la Marine nationale.
- 9 Contribuer au recrutement de l'ACOMAR et des Préparations Militaires Marine.
- 10 Retrouver nos compagnons de bord dans une ambiance conviviale.

- Vous avez fait carrière ou vous avez eu un engagement dans la Marine.
- Vous êtes ou avez été Réserviste opérationnel ou citoyen dans la Marine.
- Vous êtes issu(e) : d'une Préparation Militaire Marine (PMM) ou d'une autre formation maritime.
- Vous continuez à vous intéresser à la Marine nationale.
- Vous êtes volontaire pour servir dans la réserve opérationnelle ou citoyenne.
- Vous êtes sympathisant(e), ami(e) ou enfants de ces femmes et de ces hommes qui ont servi toutes une carrière ou seulement la durée de leur service national dans la Marine.



L'Association Centrale d'Officiers Mariniers et de MARINS de Réserve (ACOMAR) est votre association.

Vous y trouverez l'ambiance et la solidarité des femmes et des hommes qui vivent l'action en continuant de servir la réserve, la Marine et la Nation.

« Ne restez pas dans l'isolement ! » Votre devoir et votre intérêt sont de vous joindre à ceux qui œuvrent au sein de l'ACOMAR ».

Demande d'adhésion

Je souhaite adhérer à l'Association Centrale d'Officiers Mariniers et de MARINS de la Réserve et être dirigé(e) vers la section la plus proche de mon domicile.

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Téléphone domicile :

Mobile :

E-mail :

Grade dans la réserve :

Spécialité :

Matricule Marine :

Âge :

Je souhaite recevoir un dossier d'inscription à la Section ou représentation ACOMAR ci-dessous

Coupon à compléter et à renvoyer par courrier ou par mail à :

Adresse

**Vous êtes Officier-Marinier, Quartier-Maître
ou Matelot de réserve,
vous êtes issu(e) d'une Préparation Militaire Marine
ou d'une autre formation maritime.**

Vous êtes ou avez été réserviste de toutes spécialités.

Vous avez suivi une Préparation Militaire Marine ou une spécialisation.

Vous continuez à vous intéresser à la Marine et à développer l'esprit de défense.

Vous êtes volontaire pour servir dans la Réserve.

Vous souhaitez que votre dossier de réserviste soit suivi.

*Vous êtes sympathisant(e) - amis, parents, enfants - de ces hommes et femmes
qui ont servi toute une carrière ou seulement la durée
de leur Service national dans la Marine.*

Vous serez prochainement dégagé(e) de votre service actif.

Une autre carrière vous attend dans le civil.

**L'Association Centrale d'Officiers-mariniers et de MARins
de Réserve (ACOMAR) est votre association.**

**Vous y retrouverez l'ambiance et la solidarité des hommes
et des femmes qui vivent l'action en continuant de servir,
la Réserve, la Marine et la Nation.**

Pour tous renseignements, écrire à :

Monsieur le Président National de l'ACOMAR

16 bis, avenue Prieur-de-la-Côte-d'Or – CS 40300 – 94114 ARCUEIL CEDEX

Il vous orientera, quelle que soit votre situation géographique,

vers l'une des sections qui couvre le territoire national et les départements d'Outre-mer.

DEMANDE D'ADHÉSION

*Je souhaite adhérer à l'Association Centrale d'Officiers-mariniers et de MARins de Réserve
et être dirigé(e) vers la section la plus proche de mon domicile.*

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Téléphone : Fax : Mail :

Grade dans la réserve : Âge :

À : le :

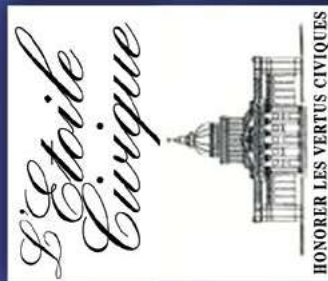
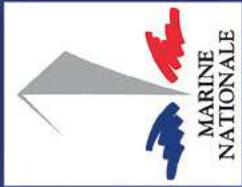
Signature :



ACOMAR



NOS PARTENAIRES



Association d'intérêt général
Affiliée à La FLAMME

PRÉSIDENT D'HONNEUR
Monsieur le Chef d'État-Major de la Marine

Fondée le 11 avril 1932 - Régie par la loi du juillet 1901
Membre du Conseil Supérieur de la Réserve Militaire (CSRМ)
Membre du Comité de Liaison des Associations de la Marine (CLIAMA)
Membre de la Commission Armées-Jeunesse
Partenaire de la Réserve Citoyenne
Partenaire de l'Association Civisme Défense Armées Nations (Ci.D.A.N)
Signataire d'une convention de partenariat avec la Marine Nationale
Signataire d'une convention de partenariat avec l'ONAC
Titulaire de la Médaille d'Or du Mérite Civique
Signataire d'une convention de partenariat avec le Souvenir Français
Signataire d'une convention de partenariat avec la Fédération des Clubs de la Défense

Association Centrale d'Officiers-mariniers et de MARINS de Réserve



16 bis, avenue Prieur-de-la-Côte-d'Or
CS 40300 -94114 ARCUEIL CEDEX
Tél. +33(0) 171 360 417

acomar.association@sfr.fr
www.acomar.org
Copyright © Document ACOMAR National 2023